



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 2 juillet 2026 - Délibération n° 2026-067

CRÉATION D'UN CONTRAT DE PROJET MISSION SPORT-SANTÉ

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 26 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Mesdames Géraldine Denigot et Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Messieurs Jean-Luc Guillaume, Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Monsieur Tahir Thiam, Madame Bouchra Oubrouk, Monsieur Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Monsieur Gaëtan Hairault, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	26	
Votants	20	
Vote		Absents excusés ayant donné mandat de vote
Pour	20	Monsieur Marc Droguet, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot. Madame Fabienne Verpillot, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon. Monsieur Mathurin Lenoir, pouvoir donné à Monsieur Gaëtan Hairault.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstentions	7	/
		Secrétaire de séance : Madame Maria Torlay.

Rapport de Géraldine Denigot.

L'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le - 6 JUIL. 2026
ID : 035-213502362-20260702-SG2026_483-DE

Il convient de créer un poste non permanent en contrat de projet pour la Maison Sport-Santé :

Chargé.e de mission sport santé (à recruter) :

Dans le cadre du projet Sportif Municipal, des activités de Sport-Santé sont proposées aux Redonnais. Actuellement seize heures hebdomadaires sont consacrées à l'accueil du public, les entretiens motivationnels, les bilans des capacités physiques et de suivis des patients, les prises en charge, les conseils et orientations vers les activités Sport-Santé et les partenaires de la Maison Sport-Santé, permettant l'accueil de cent-soixante-dix patients sur quarante-sept semaines et trois créneaux d'activités sont proposés sur quarante-sept semaines autour des thématiques : cancer, endométriose et précarité. Cette activité est actuellement déléguée à un prestataire extérieur.

Un projet avec l'Agence Régionale de La Santé (ARS) permettra d'étendre les activités avec des antennes à Pipriac et Guemené-Penfao, avec des financements complémentaires sur deux ans.

D'autre part, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale font appel à des éducateurs sportifs pour encadrer les activités proposées aux résidents de l'EHPAD Les Charmilles et aux enfants (écoles et Centre de loisirs).

L'ensemble de ces activités permettent d'envisager de gérer toutes ces activités avec un poste à temps complet, avec une mise à disposition partielle sur l'EHPAD Les Charmilles.

Les missions du poste :

- Animer la Maison Sport-Santé de Redon et les antennes de Pipriac et Guemené-Penfao ;*
- Assurer des séances hebdomadaires d'activités physiques adaptées auprès des résidents de l'EHPAD Les Charmilles et des enfants des écoles et du centre de loisirs ;*
- Accompagner le responsable du service sport dans la mise en œuvre du Projet Sportif Municipal et la gestion du service.*

Description du poste :

- Catégorie : B*
- Filière : Sportive*
- Grade : Educateur des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)*
- Indice de rémunération maximum : 421*
- Emploi : Chargé de mission Sport-Santé*
- Temps de travail : Temps complet*
- Période de création : du 1^{er} septembre 2026 pour deux ans*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le - 6 JUIL. 2026
ID : 035-213502362-20260702-SG2026_483-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L .2, L. 7 ainsi que L. 332-24 à L. 332-26,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ DES SUFRAGES EXPRIMÉS

ADOpte la création d'un emploi en contrat de projet pour le poste présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Maria Torlay
Conseillère municipale déléguée

Mis en ligne le - 6 JUIL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr